

**Recommandations de bon usage  
des colorations capillaires  
permanentes  
à l'attention des consommateurs**

Novembre 2010

*Agence française  
de sécurité sanitaire  
des produits de santé*



Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé

143-147 boulevard Anatole France  
F-93285 Saint-Denis Cedex

[www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr)

## ➤ INTRODUCTION

---

Les colorations capillaires sont de plus en plus utilisées, notamment par des consommateurs de plus en plus jeunes.

Les colorations permanentes, encore appelées « teintures d'oxydation » permettent une coloration permanente des cheveux, résistant aux shampooings et couvrant 100% des cheveux blancs. Dès la repousse des cheveux, leur couleur d'origine réapparaît généralement entre 3 et 6 semaines après la teinture (effet « racines »).

Cette coloration est obtenue grâce à la formation de polymères colorés qui pénètrent dans le cheveu à partir de deux composants : le précurseur et le coupleur.

Cependant, indépendamment des différents effets esthétiques attendus, ces produits de coloration peuvent provoquer des réactions allergiques, dont certaines sont graves.

## ➤ QU'EST CE QU'UNE REACTION ALLERGIQUE ?

---

Une réaction allergique est une réaction excessive et inappropriée du système immunitaire au contact d'un agent extérieur au corps humain (allergène). Elle survient chez un sujet préalablement sensibilisé à cet agent et récidive rapidement, en s'aggravant, en cas de contact ultérieur avec l'agent concerné.

## ➤ COMMENT SE MANIFESTE UNE REACTION ALLERGIQUE A UNE TEINTURE CAPILLAIRE ?

---

Elle se traduit, dans la majorité des cas, par un eczéma de contact qui survient quelques heures voire quelques jours après la réalisation de la coloration.

Les manifestations sont variables dans leur expression et dans leur intensité : les démangeaisons et le gonflement prédominent souvent par rapport aux lésions typiques d'eczéma (rougeurs aux contours émiettés, associées parfois à de vésicules [petites cloques]). Elles apparaissent au niveau du cuir chevelu et/ou du front, de la nuque, des tempes, des régions rétro-auriculaires voire des paupières.

Des cas d'allergie aux teintures capillaires permanentes par procuration sont également possibles (réactions dues au contact avec les cheveux teints d'une tierce personne).

L'évolution se fait vers un dessèchement de la peau avec desquamation. Ces réactions sont lentes à guérir, malgré l'arrêt du produit, et récidivent rapidement en s'aggravant en cas de ré-application.

## ➤ COMMENT BIEN UTILISER UNE TEINTURE CAPILLAIRE PERMANENTE ?

---

1. Lisez attentivement :

- les consignes d'utilisation/instructions, présentées sur l'étiquetage du produit ;
- les **précautions d'emploi**, ainsi que le **mode d'utilisation**, listés dans la notice.

2. N'utilisez pas les teintures :

- Pour **colorer vos cils et vos sourcils**.
- Pour réaliser un **tatouage éphémère sur la peau**.
- Chez **les enfants de moins de 16 ans**.
- En cas de réaction antérieure, quelle qu'elle soit, à une teinture capillaire ou à un **tatouage éphémère noir**.

3. Respectez scrupuleusement les **consignes** suivantes :

- Ne pas utiliser le produit sur un cuir chevelu sensible, irrité ou abîmé et/ou en cas d'éruption cutanée au niveau du visage.
- Ne pas l'utiliser si vos cheveux ont été colorés avec du henné, des sels métalliques, une coloration progressive ou un produit de repigmentation.
- Eviter tout contact du produit avec les yeux, le visage, les oreilles, les mains ou toute autre partie corporelle. Rincer immédiatement si c'est le cas.
- Retirer tous les objets métalliques de vos cheveux avant la coloration.
- Ne pas utiliser d'ustensiles en métal.

4. Veillez à porter les **gants fournis** avec le produit.

5. **Respectez** le temps d'application indiqué et **rincez** bien les cheveux après le temps indiqué.

6. **Rincez** vos cheveux immédiatement si vous ressentez, pendant la coloration, des picotements, une sensation de brûlure et/ou des démangeaisons, ou toute autre réaction anormale.

7. **Gardez l'emballage** pendant 1 mois. Les informations qui y figurent sont utiles en cas de réaction allergique.



**ATTENTION**

- Les mentions « **Sans ammoniac** » et/ou « **Sans paraphénylènediamine** » **ne garantissent pas l'absence de survenue de réaction allergique.**
- L'absence de réaction à une **touche d'essai ne garantit pas l'absence de réaction allergique à la teinture capillaire.**

Malgré le respect des recommandations listées ci-dessus et les contrôles et tests réalisés par le fabricant, des réactions allergiques aux produits de coloration peuvent tout de même survenir.



**EN CAS DE SURVENUE DE REACTION ALLERGIQUE**

- Consultez votre médecin<sup>1</sup>.
- Vous pouvez également contacter le service consommateur de la marque du produit cosmétique, dont les coordonnées figurent généralement sur l'emballage.

Pour toute information complémentaire,  
consultez le site Internet de l'Afssaps :  
[www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr), rubrique « Produits-de-sante/Produits-cosmétiques »

<sup>1</sup> Tout effet indésirable grave consécutif à l'utilisation de produit cosmétique doit être déclaré par les professionnels de santé à l'Afssaps par le biais de la fiche de déclaration prévue à cette fin, en ligne sur le site Internet de l'Afssaps ([www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr), rubrique « Produits cosmétiques/Activités/Cosmétovigilance »).